

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

Le 9 septembre 2024 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 3 septembre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 21

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** FREULON Véronique (pouvoir à ATANI Béatrice), GUITTON Sébastien (pouvoir à DAVY Jean-Luc), LANGLAIS Hélène (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

**Absents excusés:** THIBAUT Jean-Paul.

**Absents :** DUPUIS Virginie, de RICHEMONT Xavier

**Secrétaire de Séance :** ETOURNEAU Patrice.

### DCM N° 2024 – 058 : BAIL DE LOCATION CABINET KINESITHERAPEUTE A DAUMERAY

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire et Maire délégué de la commune de DAUMERAY.

Monsieur DAVY fait savoir que Monsieur Franck COUBARD kinésithérapeute souhaite ouvrir un cabinet à DAUMERAY.

Une partie de l'ancienne école privée située 5 rue Rouget le Braconnier à DAUMERAY conviendrait à cette activité.

La composition de cette location serait la suivante :

- Une salle principale de 63 m<sup>2</sup> (salle du fond à droite en entrant),
- Un local technique de 5 m<sup>2</sup>,
- Entrée, couloir et WC PMR communs avec les autres utilisateurs du bâtiment,
- 3 places de parking réservées à cette activité.

Monsieur DAVY propose un loyer mensuel (net hors champ de TVA) de 495 € et 67 € de provision de charges mensuelles.

Date de début de location : 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Trois premiers mois gratuits (sauf provision pour charges). Paiement du premier loyer 1<sup>er</sup> février 2025.

Dépôt de garantie : un mois de loyer hors charges.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ses propositions et autorise Monsieur DAVY ou Monsieur le Maire à signer le bail à venir.**

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20240909-DCM2024-058-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2024  
Date de réception préfecture : 26/09/2024